

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 1^{er} juin 2020, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur Nicolas PHELOUZAT, excusé.

Madame Sylvie BEBIN été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.



Compte de Gestion Communal 2019

Réuni sous la présidence de Monsieur VIRLOGEUX Alain, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2018 par Madame CHARBON Monique, Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 171.912,90 €.

Compte Administratif Communal 2019

Réuni sous la présidence de Monsieur BOIRAT Steve, élu Président de séance, en application de l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2019 dressé par Monsieur VIRLOGEUX Alain, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives dudit exercice :

- 1) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2) Constate, que la Comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des adjoints et conseillers présents.

Le Compte Administratif 2019 présente un excédent d'Investissement de 107.610,15 € et un excédent de Fonctionnement de 64.302,75 €.

Affectation du Résultat Communal 2019

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2019, constate un excédent de l'exercice de 1.143,84 €, un excédent antérieur reporté de 63.158,91 €, donnant un excédent de Fonctionnement cumulé de 64.302,75 €.

Le résultat de clôture d'Investissement 2019 donne un excédent de 107.610,15 € et un déficit de Restes à Réaliser de 318,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, reporte intégralement le résultat de Fonctionnement (002) de 64.302,75 €.

Quant au résultat d'Investissement reporté (001), il s'élève en excédent à 107.610,15 €

Vote des trois taxes directes locales 2020 La Taxe d'Habitation n'est plus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des deux taxes foncières directes locales comme suit (sans changement) :

F.B. : 13,80 %,
F.N.B. : 38,26 %,

donnant un produit fiscal attendu de 83.137 €.

Pour rappel, 25.277 € seront prélevés sur le budget communal au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR), qui correspond à une solidarité financière obligatoire entre collectivités locales.

Budget communal 2020 Le Budget 2020, soumis à l'approbation du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, est voté à l'unanimité.

Il s'élève tant en Dépenses qu'en Recettes à 410.287,78 € pour la Section de Fonctionnement. Quant à la Section d'Investissement, exceptionnellement en suréquilibre cette année, elle s'élève à 173.442,98 € en Dépenses et 263.597,80 € en Recettes.

Commission des Impôts Directs

Proposition de 12 Commissaires Titulaires et de 12 Commissaires Suppléants

Suite au courrier de Monsieur Philippe BAUDIER, Administrateur Général des FINANCES PUBLIQUES en date du 02 juin 2020 et dans le cadre de l'Article 1650-1 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal procède à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, par la proposition de personnes en nombre double, remplissant les conditions :

- Proposition de 12 titulaires : AUBOIRON Franck, BAYOT Julien, BERGER Raymond, BOUCHAUD Christine, DESCHAMPS Adeline, DURANTHON Patrice, CORMAN Eric, GUILLAUMIN Patrick, MIRA Guillaume, NICOLAON Fabrice, ROHRER Jasmin, SENET Delphine.
- Proposition de 12 suppléants : BOIRAT Roger, CHAPUIS Robert, COLIN Louis, MONNIER Pierre, DOUET Jean-Pierre, BEAUCAMP Sabine, CHABOT Jacqueline, DAUMIN Jean-Marc, DESCHAMPS François, DURBISE Pascal, GOVIGNON Danielle, THURET Thierry.

Désignation des délégués à l'EPF-SMAF AUVERGNE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Alain VIRLOGEUX, Maire, délégué titulaire
Mairie 03320 POUZY-MESANGY
06 31 00 86 91
alain.virlojeux@sfr.fr

et

Monsieur Steve BOIRAT, 1^{er} Adjoint, délégué suppléant
Mairie 03320 POUZY-MESANGY
06 88 03 29 29
steve.boirat@orange.fr



pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF-SMAF AUVERGNE.

**Désignation des
délégués au
CNAS**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un délégué pour le Collège Elus et un délégué pour le Collège Agents Communaux représentant la commune au sein du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Madame SECRETIN-MARCHAND Maryline, Conseillère Municipale, délégué du Collège Elus
et
Monsieur Emmanuel PARIS, secrétaire de mairie, délégué du Collège Agents Communaux.

**Chemin sans issue de
la Côte Pelouze**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition de chemin rural sans issue au lieu-dit La Côte Pelouze, de la part de Monsieur Laurent BONNEAU.

Le Conseil Municipal fait part de son inquiétude quant à donner un avis favorable à cette demande évoquant la notion de précédent qui peut être préjudiciable pour la commune. Il est en premier lieu demandé au Maire de vérifier le ou les propriétaire(s) contigu(s) à ce chemin et à toutes les possibilités futures d'accès aux parcelles environnantes.

Questions diverses

Monsieur le Maire et le Second Adjoint évoquent à l'Assemblée le lancement officiel d'itinéraires vélo à l'initiative de l'OFFICE DE TOURISME DE MOULINS, ciblant plus particulièrement les familles par leurs caractères de sécurité et de facilité. A cette occasion une manifestation sera organisée le dimanche 5 juillet prochain sous le vocable Faîtes du Vélo.

